

L'Institut de recherche en propriété intellectuelle (IRPI) vous propose une série de conférences qui ont pour vocation de faire le point sur les récents développements jurisprudentiels et réglementaires des propriétés intellectuelles, tant au niveau national que communautaire ou international.

L'objectif consiste à ouvrir le débat et prolonger par des temps d'échanges et de discussions la réflexion engagée dans sa revue *Propriétés intellectuelles*.

Le module du mardi 7 février 2012, consacré aux marques, sera l'occasion d'analyser les décisions les plus marquantes rendues depuis un an.

Renseignements et inscriptions : www.irpi.cciip.fr

PLAN D'ACCÈS



« La CCIIP collecte ces informations pour répondre à votre demande et, au-delà, pour vous tenir informé de ses offres de service. Vos données seront conservées tant que vous ne demanderez pas votre désinscription. Les informations ne sont pas communiquées à des tiers.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès que vous pouvez exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel cpdp@cciip.fr. Vous disposez également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel vous concernant que vous pouvez exercer auprès de irpi@cciip.fr ou en cas de difficulté, auprès de cpdp@cciip.fr ».



DROIT DES MARQUES

Actualité jurisprudentielle

Mardi 7 février 2012
9h00 – 13h00

ESCP Europe
79, avenue de la République
75011 Paris
M° Rue Saint Maur (ligne 3)

Amphi Gélis – Bâtiment 4 – 1^{er} étage



PROGRAMME

Accueil à partir de 8h30

MARQUES FRANÇAISES

- Validité de la marque
- Opposition
- Déchéance
- Contrefaçon – Atteintes à la marque

MARQUES COMMUNAUTAIRES

- Motifs absolus de refus
- Motifs relatifs de refus
- Nullité de la marque
- Usage de la marque

HARMONISATION DES LEGISLATIONS

INTERVENANTS

M. Georges BONET

Président honoraire de l'IRPI

Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

M. Bertrand GEOFFRAY

Conseil en propriété industrielle, Conseil européen en marques

M. Marc SABATIER

Avocat

DROIT DES MARQUES Actualité jurisprudentielle

Mardi 7 février 2012

Bulletin d'inscription téléchargeable sur www.irpi.ccip.fr
à compléter et retourner à l'Institut de recherche en propriété intellectuelle
IRPI-CCIP, 81 avenue de la République – 75011 PARIS / Fax : 01 49 23 58 65

Mme M. **NOM/Prénom**

Fonction

Service

Entreprise

Code APE

SIRET

Adresse

Code Postal

Ville

Tél.

Fax

E-Mail

La confirmation d'inscription étant adressée par mail, merci d'indiquer lisiblement votre adresse électronique.

Adresse de facturation (si différente)

Personne à contacter (éventuellement)

Souhaite recevoir une attestation de présence au titre de la formation des avocats

FRAIS D'INSCRIPTION – 350 € non assujettis à la TVA.

Ils doivent être réglés dès l'inscription. Une facture vous sera adressée à l'issue du séminaire.

RÈGLEMENT

par chèque ci-joint à l'ordre de CCIP-IRPI
 par virement à BNP Paribas compte n° 30004 00806 00021754767 07
 par carte bancaire sur le site CCIP www.entreprises.ccip.fr/web/innovation

ANNULATION ET REMPLACEMENT – Les annulations doivent être faites par écrit et parvenir à l'IRPI au plus tard 10 jours avant le séminaire. Au-delà de ce délai, un dédit de 30 % des frais d'inscription sera facturé. À la date de la réunion, les inscriptions sont définitives et l'intégralité du prix reste due. Les remplacements sont acceptés sans frais.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES – IRPI : Tél. 01 49 23 58 80 – E-mail : irpi@ccip.fr

Cachet de l'entreprise

Date et signature

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.